



— TERRE D'AVENIRS —

Action publique en faveur de la LPE

Les actions du Département
de l'Essonne





— TERRE D'AVENIRS —

L'Essonne

- ❑ Au sud de Paris
- ❑ 1,315 million d'habitants
- ❑ 194 communes

Le Conseil départemental

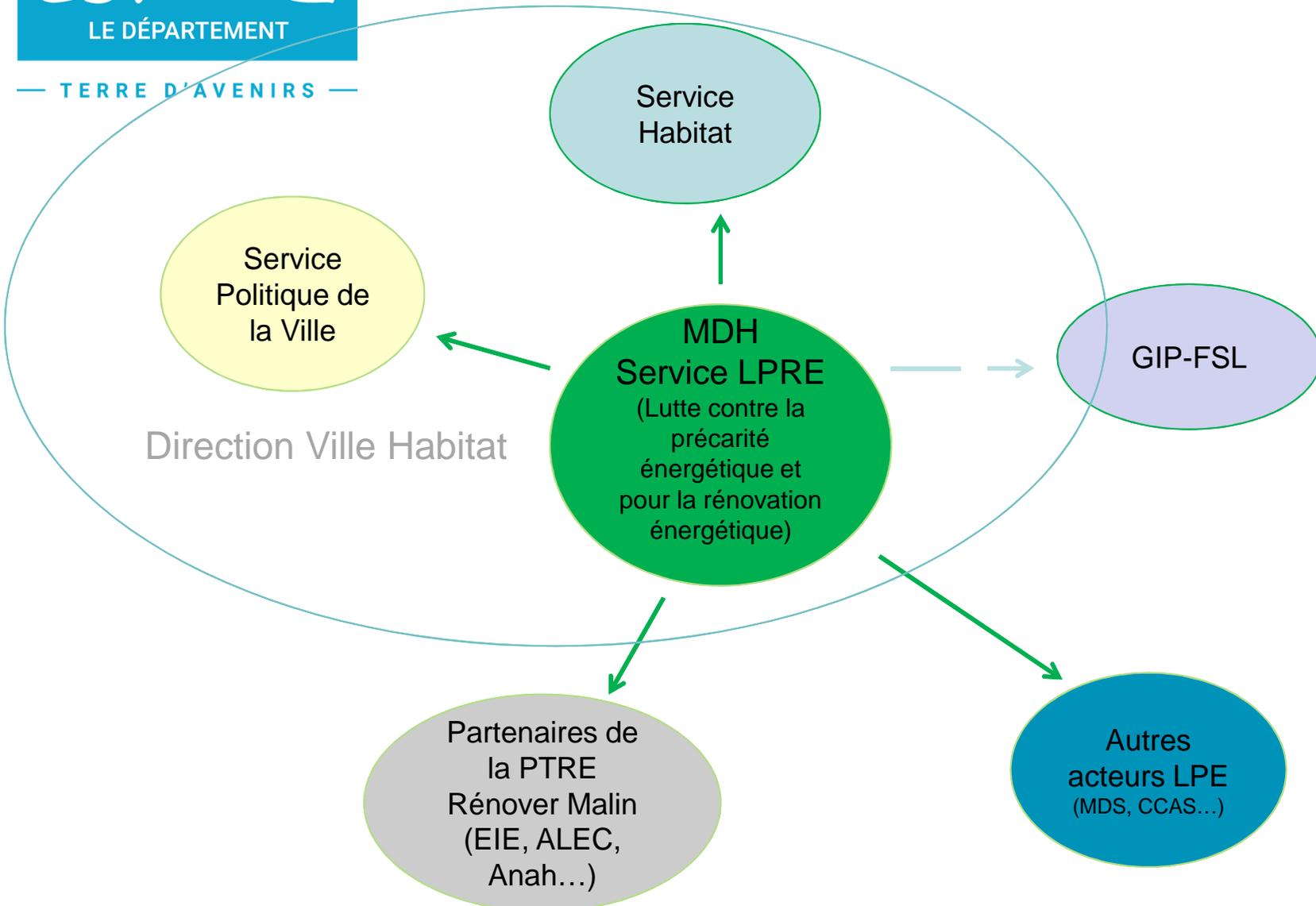
- ❑ Près de 5 000 agents
- ❑ 1 256,8 M€ en fonctionnement
- ❑ 259,42 M€ en investissement



Organisation interne sur la thématique LPE

**Un lieu historique :
la Maison départementale de l'habitat (MDH)
pilotee par un service dédié**







— TERRE D'AVENIRS —

Organisation interne sur la thématique LPE

- ❑ 2005 : création de la Maison départementale de l'habitat (MDH), regroupement d'experts en un même lieu

 - ❑ 2010 : le service départemental se dote d'un EIE et répond au projet LIFE+
 - Formation, sensibilisation des professionnels (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux)
 - Sensibilisation (ménages repérés, ateliers collectifs dans les MDS, ateliers scolaires...)

 - ❑ 2014 : lancement de la Plateforme de la rénovation « Rénover Malin »

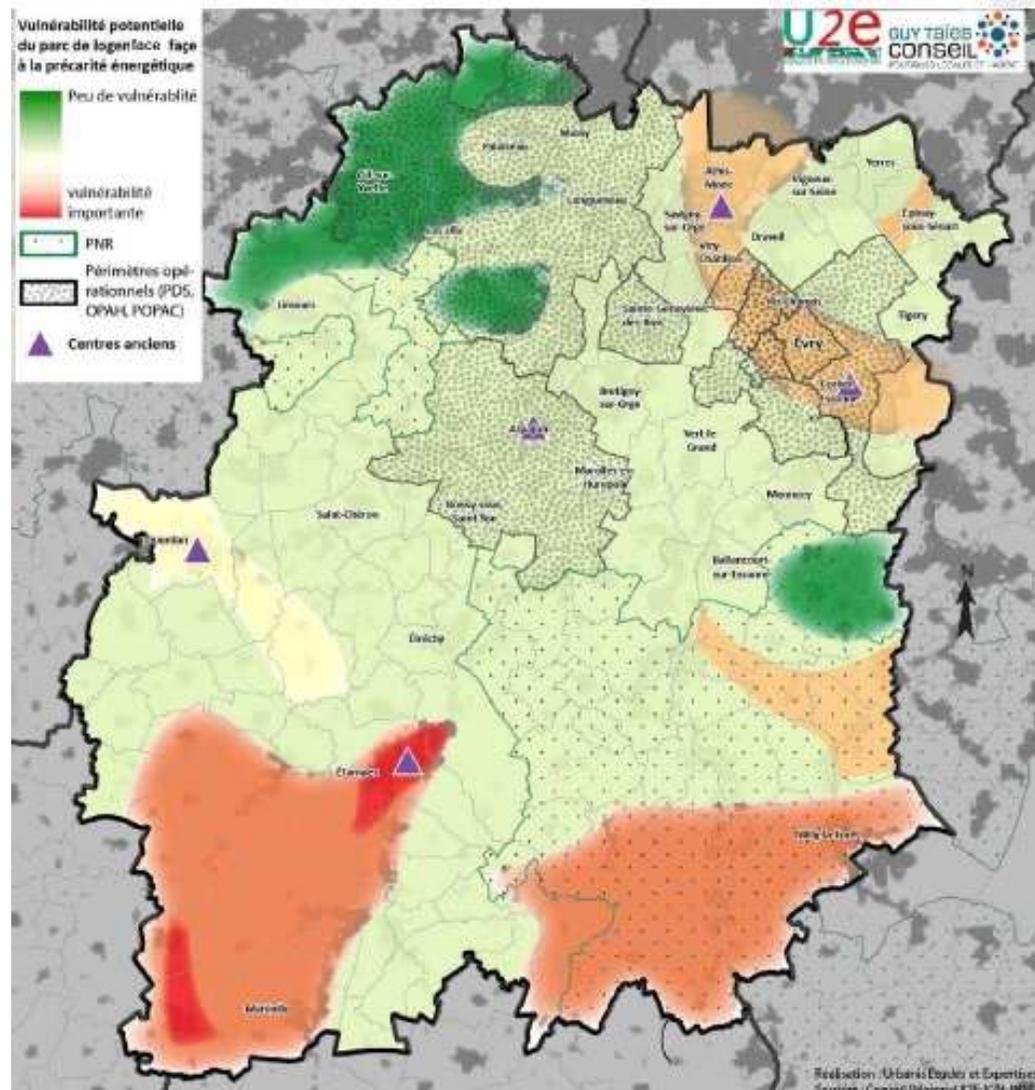
 - ❑ 2016-2017 : élaboration du Plan départemental du logement et de l'habitat
 - Volet « précarité énergétique et transition énergétique » avec définition d'un programme d'action départemental LPE
 - ✓ Repérer les situations de PE pour mieux les traiter
 - ✓ Accompagner les propriétaires occupants dans leurs projets de rénovation
 - ✓ Coordonner et animer un réseau départemental de LPE via notamment la PTRE Rénover Malin et l'instauration d'une conférence départementale annuelle de LPE
-

Diagnostic territorial : des zones de vulnérabilité identifiées

- ❑ **La frange sud du Département**
 - ✓ plus exposée à la vulnérabilité énergétique
 - ✓ zone également repérée par le SRHH

- ❑ **La rive gauche de la vallée de la Seine**
 - ✓ des poches de fragilités potentielles où se concentrent des copropriétés en difficultés

- ❑ **Des territoires périurbains et ruraux potentiellement vulnérables**
 - ✓ absence de dispositifs publics de type OPAH, FIG





— TERRE D'AVENIRS —

1^{ère} conférence départementale LPE (05/12/2018)

Enquête « LPE » conduite auprès des EPCI et communes :

❑ Objectifs :

- Identifier les acteurs et désigner au sein de la collectivité un binôme élu/technicien
- Répertorier les actions LPE par typologie (repérage, sensibilisation, aides financières, accompagnement aux travaux...)
- Valoriser pour reproduire des initiatives locales exemplaires
- Observer et évaluer les actions de résorption des situations de PE

Taux de retour
des EPCI

8/11 reçus
(soit 72%)

Taux de retour
des communes

14/196 reçus
(soit 7%)





— TERRE D'AVENIRS —

❑ Résultats de l'enquête LPE

Actions mises en œuvre		Actions envisagées ou à l'étude	Acteurs impliqués
Diagnostic local de la PE	- 3 EPCI	- 4 EPCI - 2 communes	SITERRE (Energies Demain), ENEDIS
Dispositif de repérage proactif des situations de PE (SLIME, DEPAR...)	- 3 EPCI	- 3 EPCI	ALEC, EIE, opérateurs, CCAS, La Poste
Dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des ménages	- 5 EPCI - 2 communes	- 3 communes	ALEC, EIE, service LPRE du CD91, CCAS, Service Insalubrité, ADIL 91
Dispositifs d'aides aux impayés d'énergie / équipements économes en énergie	- 2 EPCI - 9 communes	- 1 EPCI	CCAS, MDS, FSL
Dispositifs d'aides financières (accompagnement / réalisation travaux de rénovation)	- 4 EPCI - 4 communes	- 3 EPCI - 2 communes	Dispositifs publics, ANAH, Conseil départemental de l'Essonne, EPCI, PNR, Communes, plateforme Rénover Malin
Dispositifs de formation des professionnels	- 2 EPCI - 1 commune	- 3 EPCI - 1 commune	CCAS, MDS, ALEC, EIE, service LPRE du CD91



— TERRE D'AVENIRS —

Le programme d'action départemental LPE

Inscrit dans le PDLH 2018-2021

1. Les dispositifs de repérage

- ❑ Soutien financier du Département à la mise en place de SLIME
 - 2018 : 1^{er} SLIME / EPT Grand Orly Seine Bièvre (6 communes en Essonne)
 - 2019 : 2^e SLIME /CA Paris Saclay et ALEC Ouest Essonne « Programme SOLEIL »
 - ❑ Conclusion d'une convention avec La Poste pour le programme DEPAR
 - 2019 : sur la partie essonnienne du Parc naturel régional du Gâtinais français suite au PIG
 - 2019/2020 : sur le reste du département (1^{er} objectif : 500 diagnostics)
 - ❑ Organisation d'une formation à l'attention des bénévoles d'associations au repérage des situations de PE
 - 2019/2020 : en partenariat avec l'EIE Cœur d'Essonne agglomération
-

2. Les actions de sensibilisation

2.1. En direction des professionnels

- ❑ Poursuite des actions de sensibilisation en direction des travailleurs sociaux des MDS (70 agents formés en 2018)
- ❑ Soutien aux actions de sensibilisation portées par les Espaces info énergie et les Agences locales de l'énergie et du climat

SAVOIR :
la consommation
énergétique,
le confort thermique

- ❖ Les différents usages de l'énergie dans le logement
- ❖ Les ratios de consommation
- ❖ Les prix des énergies et leurs évolutions
- ❖ La prise en compte de l'état du bâti (confort thermique)

COMPRENDRE :
qu'est-ce que la PE?

- ❖ Les chiffres clés
- ❖ Le processus de précarisation
- ❖ Les conséquences de la PE sur la santé

AGIR :
quelles actions pour
accompagner les ménages?

- ❖ Agir sur le comportement et les habitudes (éco-gestes)
- ❖ Ateliers pratiques : lecture de factures, installation de petits matériels économes
- ❖ Les dispositifs d'accompagnement et d'aides aux travaux de rénovation énergétique

2. Les actions de sensibilisation

2.2. En direction des ménages

- Ateliers éco-gestes pour les publics repérés par les travailleurs sociaux des MDS
- Suivi individualisé des bénéficiaires d'une aide FSE

2.2. En direction du grand public

- Ateliers éco-gestes lors des animations (salons, Forums...)
- Ateliers en pied d'immeubles



3. Les dispositifs d'accompagnement aux travaux

3.1. Accompagnement technique

- ✓ Forum annuel de la rénovation
- ✓ Cafés « Rénover Malin »
- ✓ Info-Conseil assuré par les « Coach Rénov » de la PTRE Rénover Malin
- ✓ AMO « ANAH » dans le cadre du programme « habiter mieux »

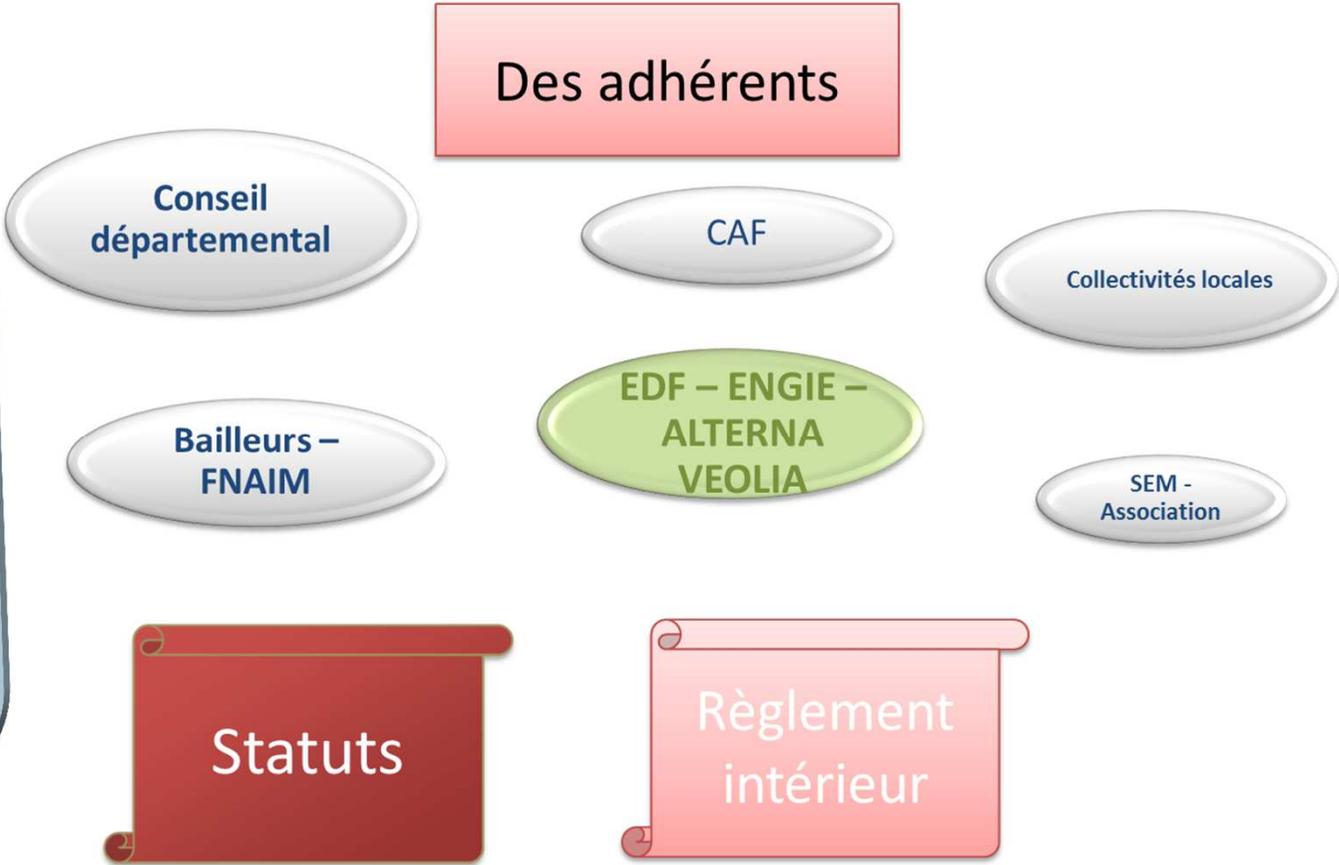
3.2. Accompagnement financier

- ✓ Programme « Habiter mieux »
 - ✓ Dispositifs PIG, OPAH...
 - ✓ Bilan 2018 des aides départementales sous conditions de ressources :
 - 591 dossiers (contre une moyenne de 355 pour la période 2013-2017)
 - 532 aides individuelles pour un montant de 1,2 M€ + 59 aides « adaptation »
 - 238 missions AMO en secteur diffus
 - ✓ Une nouvelle aide départementale en 2019 : la Prime éco-logis 91 (jusqu'à 2300 €) qui se cumule avec les aides existantes dont celles qui sont sous conditions de ressources
-

4. Les aides aux impayés d'énergie : le GIP-FSL 91

Le Conseil départemental de l'Essonne a confié la gestion et l'administration du Fonds Solidarité Logement à un groupement d'intérêt public, dénommé GIP FSL 91.

La gestion est assurée par un Conseil d'administration présidé par Sandrine Gelot, Vice présidente du Conseil départemental en charge de la cohésion sociale, de l'habitat et de la politique de la ville



- ❑ **FSE** : aider et protéger des personnes en situation de précarité dans l'impossibilité d'assurer le paiement de leurs factures d'énergie, d'eau, de téléphonie fixe et d'un service d'accès à Internet

**Article L115-3 du Code de l'action sociale et des familles
Modifié par la Loi n°2015-992 du 17/08/2015 – art. 201 (V)**

Dans les conditions fixée par la Loi n°90-449 du 31/05/1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, au regard notamment de son patrimoine, de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour disposer de la fourniture d'eau, d'énergie, d'un service de téléphonie fixe et d'un service d'accès à Internet.

En cas de non-paiement des factures, la fourniture d'énergie et d'eau, un service téléphonique et un service d'accès à internet sont maintenus jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande d'aide.

Dispositif qui évolue peu d'une année sur l'autre dans ses principales caractéristiques : prioritairement des familles monoparentales de 3 enfants (35 %) entre 35 et 44 ans (30 %) bénéficiaires de minima sociaux (52 %)

❖ FSE (hors eau)

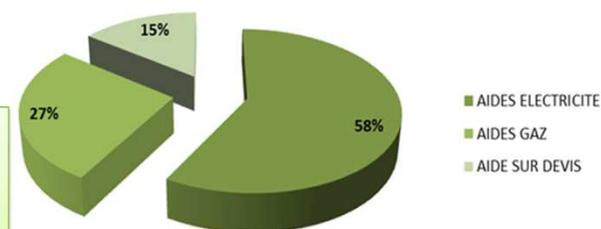
3463 dossiers reçus

2776 aides accordées

Dépenses : 587 586 €

Montant moyen de l'aide :
204 €

Répartition par type de combustible



5. Les actions de communication

- ❑ Création et diffusion de guides « Astuces pour dépenser moins... »
- ❑ Création et diffusion de petites vidéos sur la consommation d'eau et d'énergie
- ❑ En cours : création d'une exposition la précarité énergétique

